



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 56310

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur un amendement adopté par le Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cet amendement vise à faire réaliser de manière habituelle par des travailleurs sociaux des soins médico-infirmiers tels que les traitements par l'insuline et les sondages vésicaux aux personnes handicapées. Cette disposition provoque l'inquiétude des infirmiers libéraux. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56310

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 704